



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 avril 2017  
Français  
Original : anglais

Soixante-douzième session

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019\*\*

### Titre III Justice internationale et droit international

### Chapitre 8 Affaires juridiques

[Programme 6 (plan programme biennal pour la période 2018-2019)]\*\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
Orientation générale . . . . .	3
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	4
Autres éléments d'information. . . . .	9
A. Organes directeurs . . . . .	12
1. Commission du droit international . . . . .	12
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international . . . . .	13
B. Direction exécutive et administration . . . . .	13
C. Programme de travail . . . . .	16
Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies . . . . .	16
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies . . . . .	20
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international . . . . .	23
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes. . . . .	28

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 mai 2017).

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/72/6/Add.1](#).

\*\*\* [A/71/6/Rev.1](#).



---

Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international . . . . .	33
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités. . . . .	38
D. Appui au programme . . . . .	42
E. Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone . . . . .	43
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019 . . . . .	44
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	45
III. Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019. . . . .	47

## Vue d'ensemble

Tableau 8.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	61 539 600
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(11 760 600)
Nouveaux mandats et mandats élargis	551 200
Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	–
Autres variations	(548 400)
Variation totale	(11 757 800)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 <sup>a</sup>	49 781 800

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2016-2017.

Tableau 8.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	147	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 23 P-4, 23 P-3, 14 P-2/P1, 11 G(1°C), 44 G(AC)
Reclassements	2	1 P-4 en P-3 au titre du sous-programme 3 1 P-2 en P-3 au titre du sous-programme 6
Transformations	2	1 P-3 et 1 G(AC) [emplois de temporaire (autres que pour les réunions) transformés en postes au titre du sous-programme 3]
Suppressions	3	1 G(AC) relevant du sous-programme 1 1 G(AC) relevant du sous-programme 2 1 G(AC) relevant du sous-programme 5
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	146	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 26 P-3, 13 P-2/P1, 11 G(1°C), 42 G(AC)

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : BO = budget ordinaire, COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, G = agent des services généraux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), G(1°C) = agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe), RxB = ressources extrabudgétaires, SGA = Secrétaire général adjoint, SSG = Sous-Secrétaire général.

## Orientation générale

- 8.1 Le programme a pour but général de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies au moyen de conseils dispensés aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation et d'activités permettant aux États Membres de mieux comprendre et respecter les principes et les normes du droit international.
- 8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.

- 8.3 La responsabilité opérationnelle du programme incombe au Bureau des affaires juridiques. Celui-ci fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, soutient le renforcement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit public et commercial international, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités et assume les fonctions de dépositaire qui incombent au Secrétaire général.
- 8.4 Le Bureau dispensera aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres de l'Organisation, à leur demande, des services et avis juridiques. Il s'emploiera à renforcer dans le système des Nations Unies la primauté du droit dans les relations internationales, en particulier le respect des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Il s'attachera, selon que de besoin, à intégrer la problématique hommes-femmes dans les travaux relevant du programme, y compris dans ses avis.
- 8.5 Le Bureau collaborera avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes conventionnels, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. La collaboration prendra plusieurs formes :
- a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux hors Siège et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en poste dans des missions ou affectés dans d'autres services du Secrétariat;
  - b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions et coordination des arrangements institutionnels permettant aux institutions spécialisées et aux organisations apparentées d'examiner des questions d'intérêt commun;
  - c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique à des réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 8.6 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèvent à 49 781 800 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 11 757 800 dollars (19,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables et à l'effet-report sur l'exercice biennal de postes créés en 2016 et en 2017; b) les nouveaux mandats et les mandats élargis; c) d'autres variations. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 8.7 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 8.3 et 8.4.

Tableau 8.3 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

	Resource changes										2018-2019 (montant prévu)	
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcentage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actualisa- tion des coûts		
<b>A. Organes directeurs</b>												
1. Commission du droit international	2 842,6	2 874,4	–	–	–	–	–	–	–	2 874,4	113,2	2 987,6
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	299,2	327,0	–	–	–	–	–	–	–	327,0	14,0	341,0
<b>Total partiel, A</b>	<b>3 141,8</b>	<b>3 201,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 201,4</b>	<b>127,2</b>	<b>3 328,6</b>
<b>B. Direction exécutive et administration</b>	2 010,3	2 093,1	–	–	5,0	–	5,0	0,2	2 098,1	49,3	2 147,4	
<b>C. Programme de travail</b>												
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	3 888,3	3 742,6	–	–	15,0	(164,6)	(149,6)	(4,0)	3 593,0	98,9	3 691,9	
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	7 050,9	7 167,6	–	–	4,3	(179,5)	(175,2)	(2,4)	6 992,4	204,3	7 196,7	
3. Développement progressif et codification du droit international	7 165,2	8 518,0	–	–	(39,4)	–	(39,4)	(0,5)	8 478,6	255,4	8 734,0	
4. Droit de la mer et affaires maritimes	9 185,7	10 642,8	610,6	551,2	21,5	(60,0)	1 123,3	10,6	11 766,1	351,1	12 117,2	
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	6 700,1	5 754,6	–	–	–	(60,1)	(60,1)	(1,0)	5 694,5	177,8	5 872,3	
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 765,0	6 238,3	–	–	31,8	(19,2)	12,6	0,2	6 250,9	136,9	6 387,8	
<b>Total partiel, C</b>	<b>40 755,2</b>	<b>42 063,9</b>	<b>610,6</b>	<b>551,2</b>	<b>33,2</b>	<b>(483,4)</b>	<b>711,6</b>	<b>1,7</b>	<b>42 775,5</b>	<b>1 224,4</b>	<b>43 999,9</b>	

**Titre III Justice internationale et droit international**

	<i>Resource changes</i>										
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcentage	Total avant actualisa- tion des coûts	Actualisa- tion des coûts	2018-2019 (montant prévu)
D. Appui au programme	1 900,8	1 810,0	–	–	(38,2)	(65,0)	(103,2)	(5,7)	1 706,8	44,0	1 750,8
E. Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	–	12 371,2	(12 371,2)	–	–	–	(12 371,2)	(100)	–	–	–
<b>Total partiel, 1</b>	<b>47 808,1</b>	<b>61 539,6</b>	<b>(11 760,6)</b>	<b>551,2</b>	<b>–</b>	<b>(548,4)</b>	<b>(11 757,8)</b>	<b>(19,1)</b>	<b>49 781,8</b>	<b>1 444,9</b>	<b>51 226,7</b>

**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

<i>Composante</i>	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	7 206,3	7 585,9	7 671,4
D. Appui au programme	–	–	–
<b>Total partiel, 2</b>	<b>7 206,3</b>	<b>7 585,9</b>	<b>7 671,4</b>

**3) Ressources extrabudgétaires**

<i>Composante</i>	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (montant estimatif)	2018-2019 (montant prévu)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	8 950,4	10 423,3	10 821,8
D. Appui au programme	155,9	208,0	208,2
<b>Total partiel, 3</b>	<b>9 106,3</b>	<b>10 631,3</b>	<b>11 030,0</b>
<b>Total</b>	<b>64 120,7</b>	<b>79 756,8</b>	<b>69 928,1</b>

Tableau 8.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
			Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire <sup>a</sup>		Ressources extrabudgétaires <sup>b</sup>			
	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019	2016- 2017	2018- 2019
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
D-1	7	7	–	–	–	–	2	2	9	9
P-5	19	19	–	–	5	5	1	1	25	25
P-4/P-3	45	47	1	1	11	11	5	5	62	64
P-2/P-1	14	13	–	–	1	1	1	1	16	15
<b>Total partiel</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>118</b>	<b>119</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1 <sup>re</sup> classe	11	11	–	–	–	–	–	–	11	11
Autres classes	43	41	1	1	2	2	5	5	51	49
<b>Total partiel</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>62</b>	<b>60</b>
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>144</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>180</b>	<b>179</b>

<sup>a</sup> Imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Imputés sur divers fonds d'affectation spéciale administrés par le Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.5 Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

Composante	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Organes directeurs			
1. Commission du droit international	5,8	–	
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	0,7		
<b>Total partiel, A</b>	<b>6,5</b>		
B. Direction exécutive et administration	4,2	–	–
C. Programme de travail			
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	7,2	29,7	14,6
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,0	70,3	33,4
3. Développement progressif et codification du droit international	17,0	–	1,0
4. Droit de la mer et affaires maritimes	23,7	–	37,2
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	11,5	–	11,9
6. Garde, enregistrement et publication des traités	12,5	–	–
<b>Total partiel, C</b>	<b>85,9</b>	<b>100,0</b>	<b>98,1</b>

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>
D. Appui au programme	3,4	–	1,9
E. Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	–	–	–
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Ajustements techniques

- 8.8 La variation (une diminution de 11 760 600 dollars) s'explique par l'effet net des deux facteurs suivants : a) la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 12 371 200 dollars se rapportant à une réduction des crédits ouverts pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone sur l'exercice biennal 2016-2017; b) une augmentation de 610 600 dollars due à l'effet-report sur l'exercice biennal de quatre postes, deux postes permanents et deux postes temporaires, créés en 2016 et en 2017 à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

### Nouveaux mandats et mandats élargis

- 8.9 La variation de 551 200 dollars permettrait de fournir un appui au Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour la période 2017-2020, conformément à la résolution [71/257](#) de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer.

### Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres

- 8.10 La variation s'explique par le déclassement d'un poste de juriste de la classe P-4 à la classe P-3 à la Division de la codification et le reclassement d'un poste d'éditeur de la classe P-2 à la classe P-3 à la Section des traités. Parmi les modifications proposées, on peut citer le transfert et la répartition de 77 600 dollars de dépenses autres que les postes du sous-programme 3 et de l'appui au programme aux sous-programmes 1, 2, 4 et 6 et à la direction exécutive et à l'administration.

### Autres variations

- 8.11 Ces variations consistent dans une baisse de 548 400 dollars rendue possible par les gains d'efficacité que le Bureau entend réaliser en 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que le Bureau fait pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/71/390](#)). Ces gains d'efficacité reposent sur l'expérience du système acquise par l'Organisation, les changements attendus, y compris la mise en service de nouvelles fonctionnalités, l'examen d'ensemble des processus de bout en bout, la mise hors service des anciens systèmes et l'amélioration des fonctions relatives aux processus métier et à la planification. Ils sont exprimés, entre autres mesures, sous forme de valeur en dollars d'un équivalent plein temps, dans les cas où c'est possible. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 8.12 Pour le Bureau des affaires juridiques, cette diminution traduit par des réductions d'un montant total de 548 400 dollars sur les postes et les objets de dépense autres que les postes pour le sous-programme 1 (Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies) (164 600 dollars), le sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux

programmes des Nations Unies) (179 500 dollars), le sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) (60 000 dollars), le sous-programme 5 (Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international) (60 100 dollars), le sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités) (19 200 dollars), et l'appui au programme (65 000 dollars).

#### **Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 8.13 Le montant proposé pour les quotes-parts hors budget ordinaire s'élève à 7 671 400 dollars et permettra de financer 19 postes [5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] et d'autres objets de dépense pour fournir un appui et une assistance juridiques aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 85 500 dollars par rapport à l'estimation de 7 585 900 dollars pour l'exercice 2016/2017 s'explique par le besoin de disposer de ressources suffisantes pour les congés de maladie ordinaire et les congés de maternité.
- 8.14 Le Bureau reçoit des contributions en espèces et en nature qui complètent les ressources du budget ordinaire et restent indispensables pour l'exécution de ses mandats.
- 8.15 Le montant proposé pour les contributions en espèces s'élève à 11 030 000 dollars, ce qui représente 15,8 % des besoins du programme. Il permettra de compléter le financement de différentes activités, telles la fourniture d'un appui juridique aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies, l'appui au droit commercial international par des colloques et une assistance technique, l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et les programmes de bourses dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer. Ces fonds serviront également à financer l'aide fournie aux membres de la Commission des limites du plateau continental qui viennent de pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions, l'aide fournie aux pays en développement dans la préparation de leurs demandes adressées à la Commission et dans l'organisation de séminaires sur le droit commercial international et l'aide fournie aux États pour porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice. Les ressources extrabudgétaires du Bureau permettront de financer 14 postes [2 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)]. Ces ressources devraient connaître une augmentation de 398 700 dollars par rapport au montant estimatif pour 2016-2017 (10 631 300 dollars) au vu du montant des contributions attendues pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 8.16 Pendant l'exercice 2018-2019, les contributions en nature devraient prendre la forme d'une assistance technique, de services d'experts et de locaux gratuits pour une valeur totale estimative de 602 800 dollars.
- 8.17 Le fait que le Bureau continue de disposer de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires aura une incidence importante sur sa capacité à fournir les services de conseil juridique attendus aux opérations de maintien de la paix et aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies et à poursuivre ses activités de coopération technique dans le domaine du droit international, du droit de la mer et du droit commercial international.

#### **Autres éléments d'information**

- 8.18 Le Bureau continue de promouvoir le respect du principe de responsabilité en sensibilisant les fonctionnaires à leur responsabilité individuelle. Dans ce cadre, il a mis en place des mécanismes de suivi afin que tout le personnel suive des formations obligatoires sur l'éthique et l'intégrité. D'autres cours ont été proposés aux fonctionnaires pour renforcer leur développement

professionnel dans le domaine du droit international et sur des questions connexes comme la médiation ou la diplomatie préventive. De plus, le Bureau s'est inscrit auprès d'établissements de formation juridique, où les fonctionnaires peuvent fréquemment suivre des cours pratiques sur divers sujets juridiques liés aux problèmes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce qui est de l'amélioration des performances, le Bureau contrôle de près le respect des délais prescrits pour l'évaluation et la notation des fonctionnaires et a pleinement atteint ses objectifs à cet égard. Afin de progresser sur la question de la responsabilité, le Bureau s'est efforcé d'améliorer la communication de l'information sur les performances des fonctionnaires, l'auto-évaluation et les buts et objectifs qui figurent dans la lettre de mission cosignée chaque année par le Secrétaire général adjoint et le Secrétaire général. Des efforts concertés ont été déployés pour que la totalité des activités du Bureau soit concernée par ces objectifs. De plus, le Bureau a adopté une approche centralisée et coordonnée afin que les mesures de résultats, qui ont été définies dans la partie de la lettre de mission portant sur la gestion responsable des ressources, soient rigoureusement effectuées. À cet égard, le Bureau est parvenu à atteindre nombre des objectifs qui lui avaient été fixés, voire à obtenir des résultats encore meilleurs. En ce qui concerne le respect des délais de publication des documents officiels destinés aux organes intergouvernementaux et aux commissions de l'Assemblée générale, le Bureau veille en permanence à se conformer aux normes définies et aboutit régulièrement à des résultats supérieurs aux objectifs fixés. Il honore aussi systématiquement ses obligations découlant du dispositif de transparence financière. De plus, il a créé des modèles pour les instruments juridiques tels que contrats, mémorandums d'accord et autres conventions, qui sont diffusés en tant que documents types à utiliser dans les négociations et les transactions commerciales. Ces instruments types ne remplaceront cependant pas les conseils juridiques spécifiques ou plus détaillés dans les situations plus complexes.

- 8.19 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution [58/269](#) de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 935 700 dollars, ce qui représente 56,7 mois de travail d'administrateurs et 16,1 mois de travail d'agents des services généraux. Sur ce montant, 802 400 dollars seront imputés sur le budget ordinaire, 116 500 dollars seront imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 16 800 dollars proviendront de ressources extrabudgétaires.
- 8.20 Des activités de suivi et d'évaluation interne continueront d'être menées régulièrement tout au long de l'exercice biennal au niveau des sous-programmes afin d'évaluer en permanence le déroulement du programme de travail sur les différents points suivants : a) la satisfaction des entités ayant bénéficié des services de conseil juridique; b) la diminution effective des sommes dues par l'Organisation au titre de sa responsabilité juridique; c) la suffisance des ressources pour faire face aux nouvelles tâches confiées et aux priorités; d) l'efficacité de la coordination établie au sein du système des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international et l'incidence des normes juridiques élaborées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI); et e) l'efficacité des mécanismes internes destinés à fournir des conseils juridiques de qualité à l'Organisation en temps voulu. Les activités d'auto-évaluation permettent au Bureau de se tenir informé du nombre et du type de réclamations adressées à l'Organisation des Nations Unies et des obligations qui en découlent, et de prendre des mesures pour défendre les intérêts juridiques de l'Organisation afin de mieux conseiller les bureaux, fonds et programmes sur la façon de réduire ces risques. L'auto-évaluation permet également au Bureau de remplir des fonctions centrales de liaison juridique, comme la diffusion des enseignements tirés des affaires en cours, la création ou l'amélioration des instruments juridiques et le perfectionnement des meilleures pratiques, afin de mieux protéger les intérêts juridiques de l'Organisation. Les produits figurant dans le programme de travail biennal seront enregistrés dans le Système intégré de suivi et surveillés dans ce cadre. Ce système est périodiquement alimenté à l'aide d'informations recueillies pour mesurer les résultats et établir des statistiques sur les

produits. Diverses méthodes de collecte de données continueront d'être utilisées aux fins de l'auto-évaluation obligatoire et seront généralement appliquées de manière régulière.

- 8.21 En 2013, l'Assemblée générale a chargé le Conseiller juridique d'assurer la coordination d'ONU-Océans, le mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières. Il est à noter que le Bureau facilite l'exécution du mandat que l'Assemblée générale a confié à ONU-Océans, y compris la détermination des possibilités de collaboration et de synergie, en particulier grâce à l'inventaire des activités et des mandats des organisations membres. De plus, afin que le cadre juridique défini par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application soit mis en œuvre uniformément, et pour éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités, le Bureau coopère avec les entités, les organisations intergouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies compétents à l'échelle sous-régionale, régionale et mondiale en particulier l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les organes régionaux des pêches. La préparation de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin menée dans le cadre du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, constitue un bon exemple de cette coopération. Le Bureau a également continué d'améliorer la coordination et la communication entre les conseillers juridiques et les attachés de liaison juridique des organismes des Nations Unies afin de favoriser la cohérence en la matière à l'échelle du système, notamment en fournissant des conseils juridiques de manière plus coordonnée. À cette fin, le Bureau a organisé six réunions rassemblant les conseillers juridiques des institutions spécialisées, des fonds et des programmes ainsi que les juristes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.
- 8.22 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 8.6 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 8.6 Répartition des publications

	2014-2015 (nombre effectif)			2016-2017 (nombre estimatif)			2018-2019 (nombre prévu)		
	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique	Support papier	Support électronique	Support papier et support électronique
Publications en série	–	29	109	14	31	133	–	31	138
Publications isolées	–	–	2	5	5	9	–	–	24
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>29</b>	<b>111</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>142</b>	<b>–</b>	<b>31</b>	<b>162</b>

## A. Organes directeurs

Tableau 8.7 Ressources nécessaires : organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Commission du droit international	2 874,4	2 874,4	–	–
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	327,0	327,0	–	–
<b>Total</b>	<b>3 201,4</b>	<b>3 201,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

### 1. Commission du droit international

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 874 400 dollars*

8.23 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 1 de l'article 13 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale a, par sa résolution 174 (II), créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en droit international. Son Statut ne précise pas la durée de ses sessions. Elle se réunit à Genève une fois par an pendant 10 à 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur les rapports de la Commission. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. C'est la Commission qui recommande la durée d'une session à sa session précédente, en vue de son approbation par l'Assemblée. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

8.24 La répartition des ressources prévues pour la Commission du droit international est indiquée dans le tableau 8.8.

Tableau 8.8 Ressources nécessaires : Commission du droit international

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
		(avant actualisation des coûts)		
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 874,4	2 874,4	–	–
<b>Total</b>	<b>2 874,4</b>	<b>2 874,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

8.25 Le montant de 2 874 400 dollars permettrait de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle tenue à Genève et la première partie de la soixante-dixième session de la Commission (2018) à New York; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; c) les voyages du personnel chargé d'assurer le secrétariat de la Commission; d) les émoluments des non-fonctionnaires payables au taux fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution [56/272](#).

Il ne financerait pas la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut. La Commission devrait tenir une session scindée en deux d'une durée supérieure à 10 semaines en 2018, étant donné que cette session comprendra des réunions supplémentaires à Genève et à New York pour marquer les soixante-dix ans d'existence de la Commission. Il est également prévu que la Commission tienne une session scindée en deux d'une durée de 10 semaines en 2019. Les ressources prévues couvriront les sessions scindées en deux de la Commission pendant 21 semaines au cours de l'exercice biennal 2018-2019, dont la première partie de la session de 2018 à New York, en tenant compte des habitudes antérieures de dépenses effectives.

**2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 327 000 dollars*

8.26 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

8.27 La répartition des ressources prévues pour la CNUDCI est indiquée dans le tableau 8.9.

Tableau 8.9 **Ressources nécessaires : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	327,0	327,0	–	–
<b>Total</b>	<b>327,0</b>	<b>327,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

8.28 Le montant de 327 000 dollars couvrirait les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires, et les services contractuels.

**B. Direction exécutive et administration**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 098 100 dollars*

8.29 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques dans l'accomplissement de ses fonctions et celui-ci contribue, sous sa direction, à la mise en œuvre du programme de travail de tous les autres services du Bureau.

8.30 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Il aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

**Tableau 8.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>				
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
a) Respect des délais de soumission des documents dont les organes intergouvernementaux ont besoin pour leurs réunions	Pourcentage de documents soumis dans les délais [pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100			
b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridique du système des Nations Unies	Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques [nombre de réunions importantes]	Objectif Estimation Résultats effectifs	6	6 6	6 6	6 6
c) Réalisation d'économies sur les frais de voyage	Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés deux semaines au moins avant la date de départ [pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100			

**Facteurs externes**

8.31 Le Bureau des affaires juridiques devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées dans le domaine des fonctions de direction et de gestion si le recrutement et le placement des fonctionnaires se font en temps voulu.

**Produits**

8.32 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.11 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Services d'appui administratif (budget ordinaire)</b>	
<b>Administration générale</b>	
1. Représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires, selon que de besoin	19
2. Coordination interdépartementale pour permettre au Conseiller juridique de donner les meilleurs avis juridiques possibles	1
3. Réunions annuelles avec trois réseaux juridiques de l'ONU	6
4. Coordination des services consultatifs par l'intermédiaire de réunions de suivi régulières avec les directeurs des différents services	5

8.33 La répartition des ressources prévues pour la composante Direction exécutive et administration est indiquée dans le tableau 8.12.

Tableau 8.12 **Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	2 002,5	2 002,5	7	7
Autres objets de dépense	90,6	95,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 093,1</b>	<b>2 098,1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>2 093,1</b>	<b>2 098,1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

8.34 Le montant de 2 098 100 dollars, en hausse de 5 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire sept postes [1 SSG, 1 P-5, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)], et de financer les autres objets de dépense tels que les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les frais de représentation et les achats de mobilier et de matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau. Cette augmentation de 5 000 dollars correspond aux ajustements nécessaires pour satisfaire les besoins en matière de services contractuels afin de fournir des services d'appui centralisés en matière d'informatique.

## C. Programme de travail

8.35 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 8.13.

Tableau 8.13 **Ressources nécessaires par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
<b>Budget ordinaire</b>				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	3 742,6	3 593,0	12	11
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	7 167,6	6 992,4	23	22
3. Développement progressif et codification du droit international	8 518,0	8 478,6	21	23
4. Droit de la mer et affaires maritimes	10 642,8	11 766,1	34	34
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	5 754,6	5 694,5	20	19
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 238,3	6 250,9	25	25
<b>Total partiel</b>	<b>42 063,9</b>	<b>42 775,5</b>	<b>135</b>	<b>134</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	7 585,9	7 671,4	19	19
Ressources extrabudgétaires	10 423,3	10 821,8	13	13
<b>Total</b>	<b>60 073,1</b>	<b>61 268,7</b>	<b>167</b>	<b>166</b>

### Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 593 000 dollars*

8.36 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller juridique. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le sous-programme 1 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 8.14 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale par les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
Fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, et fourniture d'un appui aux mécanismes internationaux de justice, conformément aux décisions des organes délibérants	i) Maintien d'un pourcentage élevé d'instruments juridiques relatifs aux activités de l'Organisation des Nations Unies dont la version a été établie [pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100 98 98	98 98 99	100 98 98
	ii) Nombre d'avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public ayant été fournis afin d'assurer une pratique uniforme et cohérente du droit [nombre d'avis]	Objectif Estimation Résultats effectifs	3 154		

### Facteurs externes

- 8.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

### Produits

- 8.38 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.15 Produits par catégories

Produits	Quantité
<b>Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)</b>	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séances de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions, de la Commission de vérification des pouvoirs et de ses autres organes subsidiaires	100
<i>Conseil de sécurité</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
2. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	25

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
3. Réunions du Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et les commissions régionales	30
<i>Conférences des Nations Unies et conférences des parties à des traités multilatéraux</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
4. Réunions des conférences des Nations Unies et des conférences des parties à des traités multilatéraux	10
<i>Comité des relations avec le pays hôte</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
5. Réunions du Comité des relations avec le pays hôte	5
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Promotion d'instruments juridiques	
Un appui et des avis juridiques sont fournis dans les cas suivants :	
6. Demande des tribunaux pénaux de l'ONU, de ceux bénéficiant de l'assistance de l'ONU et de leurs organes de contrôle concernant les arrangements et les statuts fondateurs de ces tribunaux et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, les règlements de procédure et de preuve et toute autre question administrative et juridique concernant le fonctionnement des tribunaux	500
7. Questions juridiques relatives aux privilèges et immunités, et au statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales	274
8. Demande des services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales	300
9. Questions constitutionnelles, institutionnelles et questions de procédure	100
10. Établissement des instruments et régimes juridiques et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords avec les pays hôtes, tiers ou qui fournissent des contingents, et les accords de coopération avec les organisations régionales, et fourniture d'avis à ce sujet	650
11. Formulation de déclarations de droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public	250
12. Coopération avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires	100
13. Préparation ou négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS	600
14. Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes	300
15. Requêtes introduites et déclarations écrites soumises concernant le règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
16. Établissement de notes de synthèse et d'information préparées à l'occasion des réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun pour les institutions spécialisées et les organismes apparentés	50
17. Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique à des réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales	12
<b>Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services consultatifs	
18. Assistance aux États, notamment dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et d'une assistance pour l'établissement de rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale	30
Stages, séminaires et ateliers de formation	
19. Séminaires et ateliers portant sur des questions juridiques et les fonctions de l'Organisation, organisés sous l'égide d'organes des Nations Unies, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'institutions internationales	

8.39 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 8.16.

Tableau 8.16 **Ressources nécessaires : services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	3 591,3	3 428,9	12	11
Autres objets de dépense	151,3	164,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 742,6</b>	<b>3 593,0</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	2 225,3	2 280,9	6	6
Ressources extrabudgétaires	1 831,7	1 614,8	3	3
<b>Total</b>	<b>7 799,6</b>	<b>7 488,7</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

8.40 Le montant de 3 593 000 dollars, en diminution nette de 149 600 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire 11 postes [1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 3 G(AC)] et de financer les autres dépenses de personnel, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels et les achats de mobilier et de matériel afin d'appuyer la mise en œuvre des mandats dans le cadre du programme. Cette diminution de 149 600 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) en raison des gains d'efficacité que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019 et est en partie contrebalancée par l'augmentation des contributions pour appuyer les services centraux de traitement des données.

8.41 Le montant de 2 280 900 dollars imputé sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix serait utilisé pour financer six postes (5 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 1 dans la catégorie des agents des services généraux). Les ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 1 614 800 dollars serviraient à compléter

d'autres ressources afin de mettre en œuvre diverses activités au titre du sous-programme. L'augmentation de 216 900 dollars au titre des ressources extrabudgétaires est liée aux estimations concernant les contributions nécessaires au financement des activités extrabudgétaires en cours.

## Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

*Ressources (avant actualisation des coûts) : 6 992 400 dollars*

- 8.42 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le sous-programme 2 du programme 6 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.

Tableau 8.17 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation*

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation	Absence de cas où, sauf levée expresse, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés  [nombre de cas où, sauf levée expresse, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés]	Objectif	–	–	–	–
		Estimation		–	–	–
		Résultats effectifs			–	–
b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique	Réduction dans toute la mesure possible du montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation de sorte qu'il se situe en deçà du montant des réclamations formées à l'encontre de l'ONU  [pourcentage que représentent les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable (en dollars) par rapport au montant des réclamations qui lui sont initialement adressées (en dollars)]	Objectif	35	35	35	35
		Estimation		35	35	35
		Résultats effectifs			29	34

### Facteurs externes

- 8.43 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les unités administratives sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

**Produits**

8.44 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.18 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Services d'appui administratif (budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
<b>Administration générale</b>	
Une représentation, des avis ou une assistance juridiques sont fournis dans les cas suivants :	
1. Procédure d'arbitrage ou procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs	4
2. Procédure d'arbitrage ou procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs	4
3. Défense des privilèges et immunités de l'Organisation et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires, quasi-judiciaires ou administratives	95
4. Politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs	150
5. Litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès	180
6. Activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment la passation de marchés et les achats importants de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat	350
7. Litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès	110
8. Aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres	250
9. Aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations similaires, la liquidation de biens et l'affrètement d'aéronefs et de navires	950
10. Aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	120
11. Activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes	95
12. Arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales	60
13. Services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux	120

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
14. Aspects juridiques de la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct	250
15. Questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation du Statut et du Règlement du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions	275
16. Partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités	60
17. Aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et les procédures d'administration des missions qui s'appliquent au personnel des missions	95
18. Représentation juridique devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, assistance dans des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et assistance d'ordre général en ce qui concerne le système d'administration interne de la justice aux Nations Unies	375

8.45 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 8.19.

Tableau 8.19 **Ressources nécessaires : services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 913,2	6 750,8	23	22
Autres objets de dépense	254,4	241,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 167,6</b>	<b>6 992,4</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
Quotes-parts hors budget ordinaire	5 360,6	5 390,5	13	13
Ressources extrabudgétaires	3 667,8	3 684,0	10	10
<b>Total</b>	<b>16 196,0</b>	<b>16 066,9</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

8.46 Le montant de 6 992 400 dollars, en diminution nette de 175 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire 22 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 6 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense tels que les services de consultants, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel nécessaires à la mise en œuvre des mandats dans le cadre du programme.

8.47 Cette diminution nette de 175 200 dollars s'explique par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) et les réductions au titre des autres objets de dépense qui tiennent compte des gains d'efficacité que le Bureau prévoit de réaliser en 2018-2019.

8.48 Le montant de 5 390 500 dollars imputé au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sera utilisé pour financer 13 postes (12 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 1 dans la catégorie des agents des services généraux). Les ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 3 684 000 dollars serviront à compléter

d'autres ressources afin de mettre en œuvre diverses activités au titre du sous-programme. Cette augmentation de 16 200 dollars au titre des ressources extrabudgétaires est liée aux estimations concernant les contributions nécessaires au financement des activités extrabudgétaires en cours.

### Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 478 600 dollars*

- 8.49 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 3 incombe à la Division de la codification. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019.

Tableau 8.20 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Réalizations escomptées du Secrétariat		Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
<i>Objectif de l'Organisation : Assurer le développement progressif du droit international et sa codification</i>						
a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques	Proportion des instruments juridiques en préparation dont l'élaboration a progressé [pourcentage]	Objectif	65	50	40	
		Estimation		50	40	50
		Résultats effectifs			77	67
b) Meilleure connaissance et compréhension plus large du droit international	i) Fort taux de satisfaction des participants répondant à l'enquête sur les activités de formation en droit international [pourcentage]	Objectif	90	90	90	90
		Estimation		90	90	90
		Résultats effectifs			100	93
	ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés de façon traditionnelle ou en ligne dans diverses langues, conformément à la pratique en vigueur [nombre d'utilisateurs finals]	Objectif	600 000	500 000		
		Estimation		500 000	450 000	
		Résultats effectifs				
	iii) Amélioration de l'équilibre régional dans les cours régionaux de droit international [pourcentage]	Objectif	100	100		
		Estimation		100	33	
		Résultats effectifs			33	66
	iv) Augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes de formation et de bourse [nombre de personnes supplémentaires]	Objectif	160			
		Estimation		160		
		Résultats effectifs			128	
v) Publication en temps voulu d'ouvrages juridiques, y compris des	Objectif	50				
	Estimation					

exemplaires sur support papier, conformément à la pratique en vigueur [pourcentage]	Résultats effectifs	
vi) Augmentation du nombre d'utilisateurs de la Médiathèque de droit international dans les pays en développement. [nombre d'utilisateurs]	Objectif	140 000
	Estimation	
	Résultats effectifs	

**Facteurs externes**

8.50 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les problèmes qui appellent un règlement au niveau international sont universellement reconnus et les conditions politiques propices à un règlement juridique existent; b) un environnement politique encourageant la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme continue d'exister; c) des universitaires et des experts de grande renommée sont disponibles pour participer aux séminaires et aux cours prévus; d) les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux; e) des fonds extrabudgétaires ou une assistance fournie à titre gracieux sont disponibles pour la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies; f) des liaisons Internet à haut débit fiables sont disponibles dans les pays en développement.

**Produits**

8.51 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.21 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)</b>	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Réunions de la Sixième Commission	80
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapport de la Sixième Commission à l'Assemblée générale	36
3. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	2
4. Rapport de la Commission du droit international	2
5. Rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	2
Rapports sur les sujets suivants :	
6. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions	1
7. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires	1
8. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	6
9. Protection diplomatique	1
10. Mesures visant à éliminer le terrorisme international	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
11. Prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages	2
12. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite	3
13. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	2
14. Mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	2
15. Portée et application du principe de compétence universelle	2
16. État des protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés	1
17. Effets des conflits armés sur les traités	1
18. Responsabilité des organisations internationales	2
<i>Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
19. Réunions du Comité spécial	16
Documentation destinée aux organes délibérants	
20. Ordre du jour provisoire de la réunion du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	2
21. Documents de session	26
<i>Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
22. Réunions du Comité consultatif	4
<i>Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
23. Réunions du Comité spécial	2
Documentation destinée aux organes délibérants	
24. Documents d'avant session	2
25. Documents de session	2
<i>Commission du droit international</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
26. Réunions de la Commission	182
Documentation destinée aux organes délibérants	
27. Résumé thématique du débat de la Sixième Commission relatif au rapport de la Commission du droit international	2
28. Examen d'ensemble du droit international, établi par le Secrétariat	1
29. Mémorandum du Secrétariat sur les moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	1
30. Documents de session (y compris le projet de rapport de la Commission)	26
Rapport du Rapporteur spécial sur les sujets suivants :	
31. Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État	2
32. Application provisoire des traités	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
33. Détermination du droit international coutumier	1
34. Accords et pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités	1
35. Crimes contre l'humanité	1
36. <i>Jus cogens</i>	2
37. Protection de l'atmosphère	2
38. Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés	2
Commentaires et observations des Gouvernements sur les sujets suivants :	
39. Projet de conclusions concernant la détermination du droit international coutumier	1
40. Accords et pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités	1
41. Projet d'articles sur les crimes contre l'humanité	1
Autres services	
Assistance aux Rapporteurs spéciaux sur les sujets suivants :	
42. Crimes contre l'humanité	2
43. <i>Jus cogens</i>	2
44. Accords et pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités	1
45. Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État	2
46. Détermination du droit international coutumier	1
47. Protection de l'atmosphère	2
48. Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés	2
49. Application provisoire des traités	2
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire)</b>	
Publications en série	
50. <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i> (2015, 2016 et 2017)	3
51. <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> , Supplément n° 10, vol. IV	1
52. <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> , Supplément n° 7 à 10, vol. III	1
53. Série législative des Nations Unies, vol. 27	1
54. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2012, vol. I et II	2
55. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2013, vol. I et II	2
56. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2014, vol. I et II	2
57. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2015, vol. I et II	2
58. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2016, vol. I et II	2
59. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2017, vol. I et II	2
60. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> 2018, vol. I et II	2
61. <i>Recueil des sentences arbitrales</i> , vol. XXXII	1
62. <i>Recueil des sentences arbitrales</i> , vol. XXXIII	1
Publications isolées	
63. Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2013-2017)	1
64. Arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2018-2022)	1
65. <i>La Commission du droit international et son œuvre</i> (10 <sup>e</sup> éd.), vol. I et II	2
66. <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i> : édition spéciale	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
67. Célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international : édition spéciale	1
68. <i>Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international</i> (4 <sup>e</sup> éd.)	1
Activités ou documentation techniques	
Gestion et actualisation des outils ci-après :	
69. Site Web relatif aux actes des conférences diplomatiques	1
70. Site Web relatif au <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	1
71. Site Web sur la Médiathèque de droit international des Nations Unies	1
72. Site Web concernant l'Annuaire de la Commission du droit international	1
73. Site Web sur la codification et le développement progressif du droit international	1
74. Site Web de la Commission du droit international	1
75. Site Web de la Sixième Commission	1
76. Site Web sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	1
Séminaires	
77. Conférences/réunions d'information sur des sujets de droit public international à l'intention des utilisateurs extérieurs	2
<b>Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services consultatifs	
78. Assistance technique, sur demande, aux organes régionaux afin d'appuyer le développement progressif du droit international et de sa codification	2
Stages, séminaires et ateliers	
Au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	
79. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	2
80. Cours régionaux de droit international	6

8.52 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 8.22.

Tableau 8.22 **Ressources nécessaires : Développement progressif et codification du droit international**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
<b>Budget ordinaire</b>				
Postes	6 146,5	6 542,7	21	23
Autres objets de dépense	2 371,5	1 935,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>8 518,0</b>	<b>8 478,6</b>	<b>21</b>	<b>23</b>
Ressources extrabudgétaires	199,6	108,0	–	–
<b>Total</b>	<b>8 717,6</b>	<b>8 586,6</b>	<b>21</b>	<b>23</b>

- 8.53 Le montant de 8 478 600 dollars, soit une diminution nette de 39 400 dollars, servira à financer 23 postes [1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 7 G(AC)], ainsi que d'autres objets de dépense au titre du personnel, des consultants, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, du mobilier et matériel et des subventions et contributions afin de faciliter l'exécution des mandats du programme. La diminution nette de 39 400 dollars tient au fait qu'il est proposé de déclasser un poste de juriste de P-4 à P-3 et de transformer deux emplois financés au titre du personnel temporaire (1 juriste (P-3) et 1 producteur vidéo (G (AC))) en postes.
- 8.54 Les ressources extrabudgétaires, estimées à 108 000 dollars, serviront à compléter d'autres ressources destinées à l'exécution de diverses activités du sous-programme. La réduction de 91 600 dollars des ressources extrabudgétaires est liée aux estimations concernant les contributions nécessaires au financement des activités extrabudgétaires en cours.

**Sous-programme 4  
Droit de la mer et affaires maritimes**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 766 100 dollars*

- 8.55 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 4 incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019.

**Tableau 8.23 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

*Objectif de l'Organisation* : Promouvoir et renforcer le droit de la mer pour garantir l'utilisation pacifique des océans et le développement durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application	(i) Augmentation du nombre d'États parties à la Convention et à ses accords d'application [nombre d'États parties]	Objectif	398	396	388	380
		Estimation		396	394	382
		Résultats effectifs			396	392
	ii) Augmentation du nombre de cartes et de listes de coordonnées géographiques déposées conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer [nombre de cartes et de listes]	Objectif	130	125	93	82
		Estimation		125	112	86
		Résultats effectifs			120	99
	iii) Augmentation du nombre de demandes examinées activement par la Commission des limites du plateau continental [nombre de demandes]	Objectif	39	37	20	11
		Estimation		37	31	17
		Résultats effectifs			31	27

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
b) Amélioration de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes pour les questions marines et côtières	i) Augmentation du nombre d'activités conjointes menées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et les organismes des Nations Unies et d'autres entités, y compris par l'intermédiaire du mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans)  [nombre d'activités conjointes]	Objectif	25	23	
		Estimation		23	21
		Résultats effectifs		21	19
	ii) Augmentation du nombre d'activités de coopération menées entre États et autres parties prenantes, avec l'appui de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris celles visant à promouvoir le développement durable des océans et des mers, comme le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, la conservation et l'exploitation durable des ressources biologiques et la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale  [nombre d'activités internationales]	Objectif	30		
		Estimation		27	
		Résultats effectifs			
c) Meilleure compréhension et/ou connaissance du droit de la mer ainsi que des cadres législatifs et plans d'action s'y rapportant	Accroissement du pourcentage de réactions positives des États et d'autres entités à l'égard des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités  [pourcentage]	Objectif	72	71	
		Estimation		71	70
		Résultats effectifs			

### Facteurs externes

8.56 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres accordent le degré de priorité voulu, dans leurs politiques, plans, programmes et projets, aux affaires maritimes et au droit de la mer, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application; b) les autorités nationales ont les moyens de mettre en œuvre des instruments juridiques relatifs aux affaires maritimes et au droit de la mer; c) la Commission des limites du plateau continental avance dans l'examen des demandes à un rythme qui concorde avec l'organisation et les conditions de travail en place et avec la réactivité des États ayant soumis des demandes dans leurs interactions avec les sous-commissions; d) les organisations et programmes intergouvernementaux disposent de ressources suffisantes pour coopérer entre eux, coordonner leurs actions et mener des activités conjointes; et e) les gouvernements et d'autres donateurs se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des stages à l'échelon régional ou sous-régional.

## Produits

8.57 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.24 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)</b>	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Processus institué par l'Assemblée générale pour examiner le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (Groupe de travail spécial plénier, Bureau du Groupe de travail, Groupe d'experts)	80
2. Processus institué par l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale	80
3. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	20
4. Consultations sur les projets de résolutions relatifs à la viabilité des pêches présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer »	24
5. Consultations au sujet des projets de résolutions présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer »	40
Documentation destinée aux organes délibérants	
6. Rapports du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer	4
7. Rapports sur la viabilité des pêches	2
8. Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	2
9. Rapport sur les travaux du processus institué par l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale	2
10. Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	2
11. Résolution sur les océans et le droit de la mer	2
12. Résolution sur la viabilité des pêches	2
<i>Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
13. Séances plénières des États parties à la Convention	20
Documentation destinée aux organes délibérants	
14. Rapports sur les séances plénières des États parties à la Convention	2
<i>Réunion des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants</i>	
Services fonctionnels pour les réunions	
15. Consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons	8

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Commission des limites du plateau continental	
Services fonctionnels pour les réunions	
16. Séances plénières de la Commission des limites du plateau continental et réunions de la sous-commission	400
Documentation destinée aux organes délibérants	
17. Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental	6
Autres services	
Groupes spéciaux d'experts	
18. Séances plénières du Comité consultatif chargé de la base de références bibliographiques Résumés des sciences aquatiques et halieutiques	1
19. Réunions du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin	1
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Publications en série	
20. <i>Bibliography of the Law of the Sea</i>	2
21. <i>Bulletin du droit de la mer</i>	6
Communiqués et conférences de presse	
22. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, de la Commission des limites du plateau continental, du processus de l'Assemblée générale pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale et du processus de l'Assemblée générale pour examiner le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	1
Activités ou documentation techniques	
Gestion et actualisation des outils ci-après :	
23. Site Web et bases de données sur le Mécanisme	1
24. Site Web concernant le droit de la mer et les affaires maritimes	1
25. Système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales, y compris son enrichissement ultérieur, et le système d'enregistrement	1
26. Base de données « Résumés des sciences aquatiques et halieutiques »	1
Promotion d'instruments juridiques	
27. Fourniture d'informations et conseils sur le droit de la mer et les affaires maritimes	1
28. Études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions actuelles ou nouvelles ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes	1
29. Promotion de l'acceptation universelle de la Convention sur le droit de la mer et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente	1
30. Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités se rapportant au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	1
31. Fourniture d'un appui à l'élaboration de la deuxième évaluation mondiale intégrée du milieu marin	1
32. Fonctions de coordonnateur d'ONU-Océans, conformément au mandat approuvé par l'Assemblée générale	1

**Titre III Justice internationale et droit international**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
33. Fourniture d'un appui aux États Membres dans la mise en œuvre des éléments pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1
34. Surveillance, examen et analyse des problèmes émergents ou prévisibles en rapport avec les océans et le droit de la mer	1
35. Élaboration, sur demande ou invitation, de documents et de supports techniques pour des réunions intergouvernementales et d'autres manifestations	1
36. Conseils et assistance aux organismes, organisations et institutions, notamment l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer	1
Manifestations spéciales	
37. Événements à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan le 8 juin au nom du Secrétaire général	2
<b>Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Stages, séminaires et ateliers	
38. Réunions d'anciens bénéficiaires du Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	2
39. Préparation et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités	2
40. Ateliers régionaux se rapportant au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	5
Bourses et subventions	
41. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe et suivi du boursier pendant toute la durée du programme	2
42. Octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Nippon Foundation et supervision des boursiers	22
<b>Services de conférence (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services de bibliothèque	
43. Gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes	1
<b>Appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Administration générale	
44. Activités administratives en lien avec les océans et le droit de la mer, comme la gestion de fonds d'affectation spéciale	1

8.58 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 8.25.

Tableau 8.25 **Ressources nécessaires : Droit de la mer et affaires maritimes**

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Budget ordinaire				
Postes	9 354,2	9 970,0	34	34
Autres objets de dépense	1 288,6	1 796,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>10 642,8</b>	<b>11 766,1</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

Catégorie de dépenses	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
		(avant actualisation des coûts)		
Ressources extrabudgétaires	3 623,3	4 099,2	–	–
<b>Total</b>	<b>14 266,1</b>	<b>15 865,3</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

- 8.59 Le montant de 11 766 100 dollars, soit une augmentation nette de 1 123 300 dollars, permettra de financer le maintien de 34 postes [1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 9 G(AC)], ainsi que d'autres dépenses au titre du personnel, des consultants, des experts, des frais de voyage des représentants et du personnel, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel nécessaires à l'exécution des mandats du programme, y compris les mandats additionnels découlant de la résolution 71/257 de l'Assemblée générale visant à faciliter le deuxième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, portant sur une période allant jusqu'à 2020.
- 8.60 L'augmentation nette de 615 800 dollars qui concerne les postes s'explique par l'effet-report de postes créés au cours de l'exercice biennal 2016-2017. L'augmentation nette de 507 500 dollars pour d'autres objets de dépense servira à financer l'exécution du mandat découlant du second cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.
- 8.61 Les ressources extrabudgétaires, estimées à 4 099 200 dollars, serviront à compléter d'autres ressources afin de mettre en œuvre les diverses activités du sous-programme. L'augmentation de 475 900 dollars des ressources extrabudgétaires est liée aux estimations concernant les contributions nécessaires au financement des activités extrabudgétaires en cours.

### **Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international**

#### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 694 500 dollars***

- 8.62 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 5 incombe à la Division du droit commercial international. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019.

Tableau 8.26 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Améliorer et harmoniser progressivement le droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Accomplissement de réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois	i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et promulgations nationales) fondées sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) [nombre de décisions législatives]	Objectif	65	65	35	40
		Estimation		65	61	40
		Résultats effectifs			85	63
	ii) Augmentation du nombre de décisions judiciaires et arbitrales reposant sur les textes de la CNUDCI [nombre de décisions judiciaires et arbitrales supplémentaires]	Objectif	200	200	180	95
		Estimation		200	195	180
		Résultats effectifs			208	193
b) Prise de conscience accrue et meilleure compréhension des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI	i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI [nombre de publications supplémentaires]	Objectif	1 100	1 150	900	500
		Estimation		1 150	1 100	1 000
		Résultats effectifs			1 022	1 066
	ii) Augmentation du nombre de visiteurs sur le site Web de la CNUDCI [nombre de visiteurs par jour]	Objectif	3 250	2 450	2 500	2 500
		Estimation		2 450	2 400	2 00
		Résultats effectifs			3 043	2 399
c) Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organisations internationales qui s'occupent du droit commercial international	Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial [nombre d'activités conjointes]	Objectif	77	75	70	70
		Estimation		75	70	70
		Résultats effectifs			82	71
d) Amélioration du fonctionnement de la CNUDCI	Augmentation du pourcentage d'États Membres et d'organes qui répondent aux enquêtes ou indiquent d'une autre manière leur satisfaction quant aux services fournis [pourcentage]	Objectif	11	10	8	
		Estimation		10	9	6
		Résultats effectifs			9	8

### Facteurs externes

8.63 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres adhèrent aux

conventions sur le droit commercial international, transposent les lois types en droit interne et font rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales contribuent à la coordination et à l'organisation d'activités conjointes; d) les représentants des États Membres et des autres organes font part de leur niveau de satisfaction quant aux travaux du secrétariat.

## Produits

8.64 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.27 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)</b>	
<b>CNUDCI</b>	
Services fonctionnels pour les réunions	
1. Séance plénière	60
Documentation destinée aux organes délibérants	
2. Rapports de la Commission à l'Assemblée générale	2
Rapports des groupes de travail à la Commission	
3. Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	4
4. Groupe de travail II (Règlement des différends)	4
5. Groupe de travail III	4
6. Groupe de travail IV (Commerce électronique)	4
7. Groupe de travail V (Insolvabilité)	4
8. Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	4
9. Rapports de fond demandés par la Commission	30
10. Rapports sur la coopération et l'assistance techniques	2
11. Rapports sur la promotion des moyens visant à assurer l'interprétation et l'application uniformes des textes juridiques de la CNUDCI	2
12. Rapports sur la bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI	2
13. Rapports sur les activités de coordination	2
14. Rapports sur le statut des conventions et des lois types	2
15. Rapports sur la présence régionale de la CNUDCI	2
16. Rapports sur la gestion du registre sur la transparence	2
17. Documents de séance	30
Groupes de travail de la CNUDCI	
Services fonctionnels pour les réunions	
18. Réunions plénières et autres réunions des groupes de travail de la Commission	240
Documentation destinée aux organes délibérants : documents de travail établis à la demande des groupes ci-après et autres documents :	
19. Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	20
20. Groupe de travail II (Règlement des différends)	20
21. Groupe de travail III	20
22. Groupe de travail IV (Commerce électronique)	20

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
23. Groupe de travail V (Insolvabilité)	20
24. Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	20
25. Documents de séance	96
Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts consacrées aux travaux des groupes suivants :	
26. Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)	4
27. Groupe de travail II (Règlement des différends)	4
28. Groupe de travail III	4
29. Groupe de travail IV (Commerce électronique)	4
30. Groupe de travail V (Insolvabilité)	4
31. Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	4
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Publications en série	
32. <i>Précis de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises</i> (Vienne, 1980)	1
33. <i>UNCITRAL Digest of Case Law on the Model Law of International Commercial Arbitration (Précis de jurisprudence sur la loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international)</i>	1
34. <i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , vol. XLVII : 2016	1
35. <i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , vol. XLVIII : 2017	1
36. <i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , vol. XLIX : 2018	1
37. Commentaires sur les textes de la CNUDCI	1
38. Recueil de textes de la CNUDCI	1
Publications isolées	
Conventions internationales	
39. Instrument relatif à l'exécution des accords commerciaux internationaux issus de la conciliation	1
Lois types	
40. Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale (exécution des accords)	1
41. Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques et note explicative	1
42. Loi type de la CNUDCI sur la reconnaissance et l'exécution des jugements liés à l'insolvabilité, assortie d'un guide pratique	1
43. Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale des groupes d'entreprises	1
44. Guide d'application de la loi type sur les sûretés mobilières	1
Guides législatifs et juridiques	
45. Micro-, petites et moyennes entreprises : guide législatif sur les entités commerciales simplifiées	1
46. Micro-, petites et moyennes entreprises : guide législatif sur les meilleures pratiques en matière d'enregistrement des entreprises	1
47. Guide juridique de la CNUDCI sur l'informatique en nuage	1
48. Document législatif de la CNUDCI sur la gestion de l'identité et note explicative	1

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
49. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité : insolvabilité des micro-, petites et moyennes entreprises	1
50. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité : obligations des administrateurs des groupes d'entreprises	1
Supports pédagogiques, outils d'aide à l'interprétation des normes relatives au droit commercial international et autres documents	
51. Historique de l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer, avec index et note explicative	1
52. Conférence internationale pour une communauté euro-méditerranéenne de l'arbitrage international : actes de la conférence	2
53. <i>Moderniser le droit commercial international pour soutenir l'innovation et le développement durable</i> : actes du congrès organisé par la CNUDCI pour célébrer son 50 <sup>e</sup> anniversaire, Vienne, 4-6 juillet 2017	1
Expositions, visites guidées, conférences	
54. Conférences à l'intention de groupes de juristes, d'universitaires et d'étudiants en droit, notamment à Vienne, dans le cadre de programmes mis en œuvre par d'autres organisations professionnelles, universitaires, non gouvernementales et intergouvernementales	15
Manifestations spéciales	
55. Participation en tant que coorganisateur et animateur au Concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne	2
Activités ou documentation techniques	
Gestion et actualisation :	
56. Base de données accessible en ligne regroupant les décisions judiciaires et les sentences arbitrales relatives à des textes de la Commission recueillies grâce au système de collecte et de diffusion d'informations en la matière de la CNUDCI (CLOUT)	1
57. Site Web de la CNUDCI	1
58. Registre sur la transparence (système de centralisation des informations et des documents sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités)	1
<b>Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)</b>	
Services consultatifs	
59. Fourniture d'une assistance technique aux gouvernements et aux organisations régionales qui le demandent, sous la forme de missions d'information, de séminaires, d'évaluation des réformes juridiques, d'aide à l'élaboration d'une législation interne fondée sur les textes de la CNUDCI et de conseils concernant le recours aux textes non législatifs de celle-ci	30
Stages, séminaires et ateliers	
Promotion du commerce international et du développement aux niveaux national et régional	
Organisation de manifestations dans les régions ci-après :	
60. Asie et Pacifique	20
61. Afrique	20
62. Moyen-Orient	20
63. Chine	20
<b>Services de conférence (budget ordinaire)</b>	
Services de bibliothèque	
64. Gestion de la bibliothèque juridique de la CNUDCI et acquisition d'ouvrages pour celle-ci	1

8.65 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 8.28.

Tableau 8.28 **Ressources nécessaires : Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international**

Catégorie de dépenses	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	5 278,2	5 106,1	20	19
Autres objets de dépense	476,4	588,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 754,6</b>	<b>5 694,5</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
Ressources extrabudgétaires	1 100,9	1 315,8	–	–
<b>Total</b>	<b>6 855,5</b>	<b>7 010,3</b>	<b>20</b>	<b>19</b>

- 8.66 Le montant de 5 694 500 dollars, en baisse de 60 100 dollars (montant net) par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire 19 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense, à savoir les autres frais liés au personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, en vue de la mise en œuvre du programme. La diminution nette de 60 100 dollars découle de la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et d'ajustements au titre des objets de dépense autres que les postes. La suppression du poste cadre avec les gains d'efficacité que le Bureau entend réaliser en 2018-2019 en appuyant les groupes de travail de la CNUDCI avec un nombre réduit de postes permanents. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre de postes temporaires prévue pendant les périodes de forte charge de travail.
- 8.67 Des ressources extrabudgétaires estimées à 1 315 800 dollars viendront compléter les autres ressources destinées à la mise en œuvre des diverses activités relevant du sous-programme. La hausse de 214 900 dollars par rapport à l'exercice précédent tient compte du montant des contributions estimé nécessaire pour poursuivre les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

### **Sous-programme 6** **Garde, enregistrement et publication des traités**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 250 900 dollars*

- 8.68 La responsabilité opérationnelle du sous-programme 6 incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 6 du plan-programme biennal pour l'exercice 2018-2019.

Tableau 8.29 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

*Objectif de l'Organisation* : Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies et déposés auprès du Secrétaire général ainsi que les procédures d'enregistrement et de publication au titre de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et les formalités conventionnelles qui s'y rapportent, et élargir la participation à ces instruments

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux informations sur les formalités qui s'y rapportent, y compris leur état d'avancement, ainsi qu'aux traités déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication et aux informations sur les formalités conventionnelles qui s'y rapportent	i) Accomplissement des formalités conventionnelles se rapportant aux traités déposés auprès du Secrétaire général et mise en ligne des informations y relatives en temps voulu [nombre de jours]	Objectif	1,5	1,5	1,5	2
		Estimation		1,5	1,5	2
		Résultats effectifs			1,5	2
	ii) Enregistrement des traités, accomplissement des formalités conventionnelles s'y rapportant et mise en ligne des informations y relatives en temps voulu [nombre de jours]	Objectif	1	1	1	
		Estimation		1	1	1
		Résultats effectifs			1	1
	iii) Augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web de la Section des traités [nombre de pages consultées en moyenne]	Objectif	350 000	350 000	324 000	350 000
		Estimation		350 000	324 000	350 000
		Résultats effectifs			281 781	391 300
b) Maintien de la participation des États au régime conventionnel international	Réception ininterrompue de traités à déposer auprès du Secrétaire général et à enregistrer, avec les formalités conventionnelles que cela suppose [nombre de traités reçus et de formalités conventionnelles accomplies]	Objectif	5 360	5 360	5 360	3 400
		Estimation		5 360	5 360	5 330
		Résultats effectifs			5 282	4 766
c) Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités	i) Réception ininterrompue de demandes de conseils et de renseignements sur le dépôt et l'enregistrement des traités émanant des États, des bureaux des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organes conventionnels [nombre de demandes]	Objectif	1 675	1 675	1 650	1 600
		Estimation		1 675	1 650	1 600
		Résultats effectifs			1 675	1 600
	ii) Augmentation du pourcentage de participants qui se déclarent satisfaits de la formation au droit des traités et à la pratique conventionnelle [pourcentage]	Objectif	85	72	71	
		Estimation		72	71	70
		Résultats effectifs			89	70

## Facteurs externes

8.69 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États Membres sollicitent une assistance juridique et technique avant de conclure des traités multilatéraux destinés à être déposés auprès du Secrétaire général, en particulier avant de convenir des clauses finales de ces traités, évitant ainsi que ne surgissent des questions juridiques complexes concernant leur interprétation et leur application, et ils accomplissent les formalités conventionnelles comme il se doit, en respectant les dispositions du traité considéré et en suivant les conseils juridiques reçus;
- b) Les États Membres transmettent toutes les pièces requises, en bonne et due forme, afin de faciliter l'enregistrement et la publication des traités, et ils fournissent une traduction en anglais ou en français des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU (ces traductions facilitent l'enregistrement mais pas la publication car elles doivent être révisées ou, le cas échéant, retraduites);
- c) Les gouvernements se montrent disposés à accueillir et à parrainer des séminaires sur le droit des traités; ils sélectionnent des formateurs compétents et des spécialistes en poste dans les services organiques de l'ONU; d'autres organisations internationales ou des universités peuvent dispenser une formation à l'application de certains traités particuliers et financer leur propre participation;
- d) Les risques généralement associés au recours à des prestataires de services informatiques restent dans les limites prévues, et les risques susceptibles d'accompagner un système informatique conçu sur mesure et extrêmement complexe sont maintenus à un niveau acceptable le cas échéant.

8.70 Les produits de l'exercice biennal 2018-2019 seront les suivants :

Tableau 8.30 Produits par catégories

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire)</b>	
Services de dépôt relatifs aux traités multilatéraux	
1. Examen des corrections qu'il est proposé d'apporter au texte original d'un traité et introduction des modifications correspondantes	15
2. Examen des instruments conférant les pleins pouvoirs et des instruments d'acceptation, d'approbation, de ratification ou d'adhésion déposés ainsi que des réserves et des déclarations émises, et accomplissement des formalités s'y rapportant	1 300
3. Élaboration, publication et diffusion du texte original des nouveaux traités multilatéraux et de copies certifiées conformes	2
4. Élaboration, publication et diffusion des notifications depositaires relatives aux formalités conventionnelles (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions, déclarations, réserves et autres)	3 000
5. Réception des signatures d'un traité déposé auprès du Secrétaire général et réception et conservation de tout instrument s'y rapportant	100
6. Traitement des modifications à apporter à des traités déposés auprès du Secrétaire général (y compris l'élaboration, la publication et la diffusion des notifications depositaires y afférentes)	150

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
<b>Autres activités de fond (budget ordinaire)</b>	
Publications en série	
7. Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat	24
8. Livrets de la cérémonie des traités (2018 et 2019)	2
9. Recueil des Traités des Nations Unies	124
Publications isolées	
10. Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux	1
Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation	
11. Produits d'information et documents relatifs au renforcement des capacités destinés aux séminaires et autres manifestations	5
Manifestations spéciales	
12. Cérémonies consacrées à des traités particuliers déposés auprès du Secrétaire général	2
13. Cérémonie des traités annuelle tenue lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale	2
Activités ou documentation techniques	
14. Tenue et mise à jour de la Collection des traités des Nations Unies sur le site Web de la Section des traités	1
Promotion d'instruments juridiques	
15. Enregistrement des traités au titre de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	2 400
16. Enregistrement, classement et inscription au répertoire des formalités conventionnelles liées aux traités déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire	2 400
17. Classement et inscription au répertoire des traités	8
18. Communication aux États, aux organisations intergouvernementales, aux bureaux des Nations Unies et aux autres organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques concernant le droit conventionnel et le dépôt et l'enregistrement des traités	650
<b>Coopération technique (budget ordinaire)</b>	
Services consultatifs	
19. Examen des questions juridiques liées aux clauses finales des projets de traités destinés à être déposés auprès du Secrétaire général et formulation d'observations à l'intention des États, des organisations internationales, des bureaux des Nations Unies et des autres organes conventionnels	4
Stages, séminaires et ateliers	
20. Stages de formation portant sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités organisés au Siège à l'intention des représentants des États, des missions permanentes et des organisations internationales	4
21. Stages de formation portant sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités organisés au niveau régional à l'intention des représentants des États et des organisations internationales	1

8.71 La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 6 est indiquée dans le tableau 8.31.

Tableau 8.31 Ressources nécessaires : Garde, enregistrement et publication des traités

Catégorie de dépenses	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	5 866,7	5 915,6	25	25
Autres objets de dépense	371,6	335,3	–	–
<b>Total</b>	<b>6 238,3</b>	<b>6 250,9</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

- 8.72 Le montant de 6 250 900 dollars, en hausse de 12 600 dollars (montant net) par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire 25 postes [1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 4 P-2, 7 G(1°C) et 6 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense, à savoir les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de mobilier et de matériel nécessaires, en vue de la mise en œuvre du programme. L'augmentation nette de 12 600 dollars, qui découle de la proposition de reclasser un poste d'éditeur de P-2 à P-3, est contrebalancée par des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes, lesquels se rapportent aux gains d'efficacité que le Bureau entend réaliser en 2018-2019. Le reclassement proposé cadre avec le niveau de responsabilité du poste concerné et la complexité des fonctions associées.

## D. Appui au programme

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 706 800 dollars*

- 8.73 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services liés à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation de services communs. Il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à d'autres réunions internationales, selon que de besoin.
- 8.74 La répartition des ressources prévues au titre de l'appui au programme est indiquée dans le tableau 8.32.

Tableau 8.32 Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie de dépenses	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Postes	1 249,1	1 249,1	5	5
Autres objets de dépense	560,9	457,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 810,0</b>	<b>1 706,8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Ressources extrabudgétaires	208,0	208,2	1	1
<b>Total</b>	<b>2 018,0</b>	<b>1 915,0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

- 8.75 Le montant de 1 706 800 dollars, en baisse de 103 200 dollars (montant net) par rapport à l'exercice précédent, permettra de reconduire cinq postes [1 P-5, 1 P-4 et 3 G(AC)] et de financer

d'autres objets de dépense tels que les autres frais liés au personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel en vue de la mise en œuvre du programme. La diminution découle des gains d'efficacité que le Bureau entend réaliser en 2018-2019 et correspond à : a) la baisse des dépenses prévues au titre de l'appui aux services centraux de traitement des données, compte tenu de l'espace de stockage limité sur les serveurs; b) la réduction des dépenses liées aux communications, aux comptes d'accès à distance et aux fournitures y relatives; c) la baisse des frais généraux de fonctionnement et des dépenses au titre des fournitures compte tenu de la suppression de postes.

- 8.76 Des ressources extrabudgétaires estimées à 208 200 dollars viendront compléter les autres ressources pour permettre la mise en œuvre des activités d'appui au programme. La hausse de 200 dollars par rapport à l'exercice précédent tient compte du montant des contributions estimé nécessaire pour poursuivre les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

## E. Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 0 dollar*

- 8.77 La répartition des ressources prévues pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone est indiquée dans le tableau 8.33.

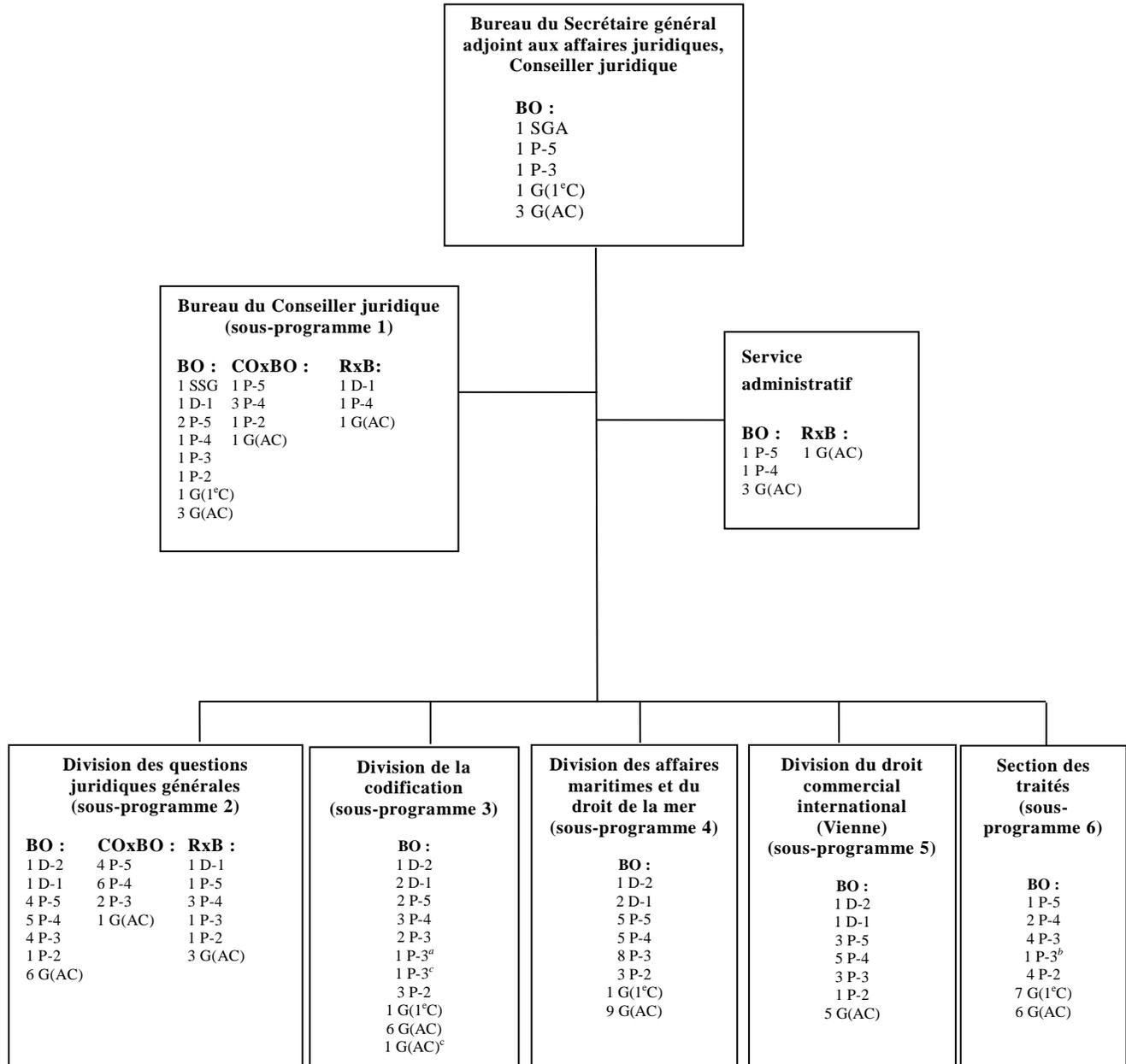
Tableau 8.33 **Ressources nécessaires : Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

Catégorie de dépenses	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2016-2017	2018-2019 (avant actualisation des coûts)	2016-2017	2018-2019
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	12 371,2	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>12 371,2</b>	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12 371,2</b>	–	–	–

- 8.78 Aucun crédit n'est demandé au titre des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone. La diminution de 12 371 200 dollars par rapport à l'exercice précédent correspond à des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables au titre des deux entités.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019



<sup>a</sup> Reclassement d'un poste P-4 en poste P-3 au titre du sous-programme 3.

<sup>b</sup> Reclassement d'un poste P-2 en poste P-3 au titre du sous-programme 6.

<sup>c</sup> Transformation de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-3 et 1 G(AC)] en postes permanents au titre du sous-programme 3.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/70/7](#)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera en sorte que, dans les limites du montant total des crédits alloués au titre du chapitre 8, des ressources suffisantes soient affectées pour permettre à la Commission du droit international de tenir ses sessions pendant toute la durée voulue, soit 12 semaines au plus ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale (par. III.29).

Le Comité consultatif constate que ces contributions en nature n'apparaissent pas dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal. Le Comité est d'avis qu'elles devraient y figurer pour dresser un tableau complet des ressources de chaque chapitre et invite par conséquent le Secrétaire général à faire figurer cette information dans les prochains projets de budget-programme (par. III.31).

Le Comité consultatif est d'avis que des efforts devraient être déployés afin que les cours soient également dispensés dans d'autres langues officielles de l'ONU que l'anglais et le français, selon ce qui convient le mieux à chaque région considérée (par. III.32).

Les ressources prévues dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2019 permettront de financer les deux sessions de la Commission pour une durée totale de 21 semaines au cours de l'exercice biennal, y compris la première partie de la session de 2018 qui se tiendra à New York, compte tenu des dépenses effectives enregistrées par le passé.

Des informations sur les contributions en nature versées au Bureau des affaires juridiques figurent dans le présent fascicule (voir par. 8.16).

La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques organise trois cours régionaux de droit international des Nations Unies : un pour l'Afrique, un pour l'Asie et le Pacifique et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La langue dans laquelle ces cours sont dispensés dépend des caractéristiques linguistiques de chaque région. En 2017, le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique sera organisé à Santiago en anglais et en espagnol : les exposés consacrés à des questions générales seront donnés en anglais tandis que ceux portant sur la législation et les institutions de la région le seront en espagnol. Le cours régional de droit international pour l'Afrique est organisé tour à tour en anglais et en français afin de faciliter la participation des juristes provenant des pays africains tant anglophones que francophones. Il a été dispensé en anglais en 2017 et le sera en français en 2018. Le cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique est donné en anglais afin de permettre la participation de candidats venus des quatre coins de la région, compte tenu de la grande diversité des langues qui y sont parlées.

---

*Résumé de la recommandation*

Le Comité consultatif insiste sur le fait que les textes explicatifs des fascicules du projet de budget-programme doivent être identiques au texte du plan-programme biennal, ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution [58/269](#) (par. III.35)

---

*Suite donnée à la recommandation*

Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 concorde avec le document paru sous la cote A/71/16.

## Annexe III

### Produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019

<i>A/70/6 (Sect. 8) et Corr.1, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
<b>Sous-programme 3 : Développement progressif et codification du droit international</b>			
8.59 a) v) b)	Rapport du Rapporteur spécial sur la protection des personnes en cas de catastrophe	1	Achevé
8.59 a) v) c)	Assistance au Rapporteur spécial de la Commission du droit international chargé de la protection des personnes en cas de catastrophe	1	Achevé
8.59 b) i)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies de 2014</i>	1	Achevé
8.59 b) i)	<i>Recueil des sentences arbitrales</i> , vol. XXXI	1	Achevé
8.59 b) ii)	<i>La Commission du droit international et son œuvre</i> (9 <sup>e</sup> éd.), vol. I et II	2	Achevé
<b>Total partiel</b>		<b>6</b>	
<b>Total</b>		<b>6</b>	